

Bordeaux, le 8 décembre 2009

**Le Recteur de l'Académie de Bordeaux
Chancelier des Universités d'Aquitaine**

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Directeurs des services départementaux de l'Éducation Nationale



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Direction de la Gestion de la
Formation des Personnels**

Service DGFP
Dossier suivi par
Virginia LABOILE
Téléphone
05 57 57 39 86
Fax
05 57 57 39 06
Mél :
ce.cafa@ac-bordeaux.fr

**5, rue Joseph
de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex**

Objet : Organisation de la formation des personnels en contrats aidés

Je souhaite porter à votre connaissance les modalités afférentes à la formation des personnels en contrats aidés pour l'année 2009 - 2010.

Le dispositif adopté est le suivant :

1. Formations gérées par les IA :

- AVS et EVS – ASEH assurant une fonction d'aide aux élèves handicapés (sans changement par rapport à la situation existante)
- Médiateurs : la logistique de la formation, dont vos services assurent déjà la mise en œuvre, sera directement assurée par les IA (convocations, remboursement des dépenses engagées).

2. Formations gérées par le GIP académique :

- Public concerné
Toutes les autres catégories de personnels EVS
- Nature et contenu des formations
La nature des formations est fixée à l'article 3 de la convention régionale, conclue entre le Rectorat de l'Académie de BORDEAUX – Pôle Emploi et la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Il s'agit de formations Bureautique, Accueil secrétariat (sur la base de 4 jours de formation par bénéficiaire) et Informatique, de type C2i ou B2i.

Le GIP – FCIP s'appuiera principalement sur le réseau des GRETA afin d'offrir aux bénéficiaires un lieu de formation de proximité.

Le point d'entrée unique permettant aux personnels en contrats aidés, ainsi qu'aux établissements employeurs, de contacter le GIP - FCIP est le suivant :

contrats-aides.gip@ac-bordeaux.fr

Ces modalités seront indiquées sur le site Internet de l'Académie, dans la rubrique du Plan Académique de Formation.

Je vous demande de bien vouloir assurer la diffusion de cette information auprès des établissements et publics concernés.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général de l'Académie



André EYSSAUTIER